

JOURNAL OFFICIEL DE LA GUINÉE FRANÇAISE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à Conakry



Supplément au « Journal Officiel » du 1^{er} Juin 1913

ÉTUDE DE M^e E. DE MARGUERIE DE MONTFORT
AVOCAT-DÉFENSEUR A CONAKRY

VENTE Sur Saisie Immobilière

Il sera procédé le *mardi vingt-quatre Juin mil neuf cent treize, à huit heures et demie du matin*, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Conakry, séant au Palais de Justice, à Conakry, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'UN IMMEUBLE situé à DABOLA

ci-après désigné :

Cet immeuble consiste en **Maison d'habitation, Magasins et Dépendances**, d'une contenance de *neuf cent soixante mètres carrés*.

Il est situé à Dabola, et compris sous les numéros 44 et 45 du plan cadastral de Dabola. Il est immatriculé sous le numéro 46 du livre foncier de Timbo-Mamou.

Cet immeuble a été saisi à la requête de MM. BEYNIS frères, société en nom collectif dont le siège est à Bordeaux, ayant pour avocat-défenseur M^e DE MONTFORT, demeurant à Conakry, sur M. L. MIALHE, autrefois commerçant, demeurant à Dabola, actuellement en état de faillite, après un commandement du ministère de MÉNAGER, huissier à Conakry, du quinze mai mil neuf cent treize, visé le même jour et enregistré le seize mai mil neuf cent treize, ledit commandement signifié dans les formes prévues par l'article 54 du décret du 24 juillet 1906, sur la propriété foncière en Afrique occidentale française, et dont copie a été régulièrement laissée pour publication régulière à M. le Conservateur de la propriété foncière à Conakry.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par les poursuivants. de huit mille francs, ci 8000 francs.

Fait et rédigé par moi, avocat-défenseur poursuivant à Conakry le 31 mai 1913.

DE MONTFORT.

L'UNION

Compagnie Anonyme d'Assurances

CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1828. —o— Capital Social Dix Millions.

Agent à Conakry : Ed. COURVEILLE.

2-3

1. L'INCENDIE

Agencies may also wish to consider the following:

- The Agency's current policies regarding the use of force.

